



NEW BRUNSWICK
TEACHERS' FEDERATION
FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

*A union of professionals
Un syndicat de professionnel.le.s*

www.nbtffenb.ca

*Stand up for education!
Debout pour l'éducation!*

NBTF'S ASKING PACKAGE

DEMANDE SYNDICALE DE LA FENB

February 25th, 2016 / Le 25 février 2016

ARTICLES TO BE OPENED / ARTICLES À OUVRIR

- Article 3 Duration and Termination / [Durée et expiration](#)
Article 15 Local Liaison Committees / [Comités locaux de liaison](#)
Article 16 Length of the School Year / [durée de l'année scolaire](#)
Article 18 Hours of Instruction / [Heures d'enseignement](#)
Article 19 Preparation Period / [Période de préparation](#)
Article 20 Class Size / [Nombre d'élèves par classe](#)
Article 21 Replacement of Absent Teachers / [Remplacement des enseignants absents](#)
Article 22 (A) Non-Teaching Duties / [Fonctions extra-professionnelles](#)
Article 23 Extra-Curricular Activities / [Activités parascolaires](#)
Article 29 Responsibility Allowances / [Indemnités de responsabilité](#)
Article 32 Compassionate Leave / [Congé de circonstance](#)
Article 33 (A) Maternity Leave-Parental Leave / [Congé de maternité- Congé parental](#)
Article 34 Other absences / [Autres cas d'absence](#)
Article 39 Disability Benefits / [Prestations d'invalidité](#)
Article 51 Additional Levels of Certification and Occupational Classifications / [Niveaux de certification et classification professionnelle supplémentaires](#)
Article 56 Termination of the Contract of a Teacher / [Résiliation du contrat d'un enseignant](#)
Article 61 Supply Teachers / [Enseignants suppléants](#)

SCHEDULES / ANNEXES

- F Responsibility Allowance / [Indemnités de responsabilité](#)
G Salary Payments / [Traitements versés](#)
I Travel Expenses / [Frais de transport](#)
J Professional Counselling / [Service de conseiller professionnel](#)
K Teachers' Working Conditions Fund / [Fonds de conditions d'emploi du personnel enseignant](#)
M Salary Payment for Supply Teachers / [Traitements versés pour les enseignants suppléants](#)

NEW / NOUVEAUX

- Article XX FTE allocation for Education Support Services Teacher-Resource / Allocation d'ETP pour les services d'appui à l'apprentissage-ressource
- Article XX Leave With Pay for Graduation of a Family Member / Congé avec solde pour la collation des grades d'un membre de la famille
- Article XX Leave With Pay for Medical and Paramedical Appointments / Congé avec solde pour les rendez-vous médicaux et paramédicaux
- Article XX Leaves With Pay to Provide for the Needs of a Member of his Immediate Family / Congés avec solde pour subvenir aux besoins d'un membre de sa famille immédiate
- Article XX Leave With Pay if Reassigned Home During the Course of an Investigation and also Apply to Supply Teachers / Congés avec solde lorsque réassigné à la maison pendant une enquête
- Article XX Variety of concerns to be discussed surrounding the inclusion of all students / Diverses préoccupations à discuter concernant l'inclusion de l'ensemble des élèves
- Article XX Classroom Composition Fund / Fonds pour la composition de la salle de classe

NOT TO BE RENEWED / À NE PAS RENOUELER

Class Size and Class Composition Committee / Comité sur la composition et le nombre d'élèves par classe

Letter of Intent on Teacher Wellness and Attendance at Work / Lettre d'entente sur le mieux-être du personnel enseignant et assiduité au travail

**ARTICLE 3 : DURATION AND TERMINATION / DURÉE ET EXPIRATION
ÉCHÉANCE**

To be discussed
À être discuté

ARTICLE 15 : LOCAL LIAISON COMMITTEES / COMITÉS LOCAUX DE LIAISON

15.02 For the purposes expressed in Clause 15.01, ~~the Employer and the Federation~~ may name a minimum of up to six (6) two (2) representatives per Branch to act as members of the local liaison committee for each School District.

Aux fins exprimées dans le paragraphe 15.01, ~~l'Employeur et la Fédération~~ peut nommer un minimum de jusqu'à six (6) deux (2) représentants par cercle comme membres du comité de liaison pour chaque district scolaire.

**ARTICLE 16 : LENGTH OF THE SCHOOL YEAR / DURÉE DE L'ANNÉE
SCOLAIRE**

(NEW) All K-8 teachers shall be allocated a minimum of two (2) days free of instruction and supervision per reporting period for the preparation of report cards.

(NOUVEAU) Tous les enseignants de la maternelle à la 8^e année ont droit à un minimum de deux (2) journées libres d'enseignement et de surveillance pour chaque période de préparation de bulletins scolaires.

(NEW) All 9-12 teachers shall be allocated a minimum of two (2) days free of instruction and supervision between semesters for transition.

(NOUVEAU) Tous les enseignants de la 9^e à la 12^e année ont droit à un minimum de deux (2) journées libres d'enseignement et de surveillance entre les semestres pour la transition.

ARTICLE 18 : HOURS OF INSTRUCTION / HEURES D'ENSEIGNEMENT

18.03 Meetings that are held after the hours of instruction shall be kept to a minimum and be reasonable in length. A schedule of such meetings for the school year shall be distributed at the beginning of the school year. Notwithstanding the above, changes can be made to the schedule with reasonable notice.

Les réunions après les heures d'enseignement doivent être maintenues à un minimum et d'une durée raisonnable. Un horaire de ces réunions pour l'année scolaire doit être distribué à la rentrée scolaire. Nonobstant ce qui précède, des changements pourront être apportés à l'horaire avec un préavis raisonnable.

18.04 (NEW) All meetings related to student services will be held during hours of instruction.

(NOUVEAU) Toutes les réunions relatives aux services aux élèves doivent avoir lieu durant les heures d'enseignement.

ARTICLE 19 : PREPARATION PERIOD / PÉRIODE DE PRÉPARATION

19.01 ~~Where local circumstances permit, Teachers shall be allowed, within the hours of instruction during which teachers are required to teach and students are required to remain in class, a minimum of one preparation period of not less than thirty-five (35) forty-five (45) consecutive minutes per day or an equivalent amount of preparation time based on a longer time period. It is understood that the Employer is not required to employ additional teachers in order to provide such preparation periods. Teachers required to attend meetings during their preparation period shall have their preparation time replaced.~~

Lorsque les circonstances locales le permettent, On accorde chaque jour aux enseignants durant les heures d'enseignement au cours desquelles ils doivent enseigner et les élèves doivent demeurer en classe, un minimum d'une période de préparation d'au moins trente-cinq (35) quarante-cinq (45) minutes consécutives ou d'une durée équivalente répartie sur une plus longue période de temps. Il est entendu que l'Employeur n'est pas tenu d'embaucher des enseignants additionnels pour offrir ces périodes de préparation. Les enseignants qui sont tenus d'assister à des réunions lors de leur période de préparation auront leur temps de préparation remplacé.

19.03 Principals of schools of less than eight (8) teachers, and teachers holding Supplementary Positions of Responsibility shall, ~~where local circumstances permit,~~ be allowed, in addition to the preparation period specified in Clause 19.01, at least one period per day or an equivalent amount of time based on a longer time period to carry out the duties associated with their positions.

On accorde aux directeurs d'écoles qui comptent moins de huit (8) enseignants, de même que les enseignants occupant un poste additionnel de responsabilité, en plus de la période de préparation prévue ~~au paragraphe à l'article~~ 19.01, ~~et lorsque les circonstances locales le permettent,~~ au moins une période par jour ou une période d'une durée équivalente répartie sur une plus longue période de temps pour s'acquitter des ~~obligations tâches~~ rattachées inhérentes à leurs postes.

~~19.04 Notwithstanding Clause 19.01, it shall be an objective to maintain at the School District level the same proportion of preparation time that existed at the time of the signing of this Agreement.~~

~~Nonobstant le paragraphe 19.01, le district scolaire vise à maintenir la proportion de périodes de préparation qui existait au moment de la signature de la présente convention.~~

~~19.05 School Districts shall continue to exercise good faith in the application of this article and shall make every reasonable effort to allocate preparation time in accordance with the provisions of this article.~~

~~Les districts scolaires continuent de faire preuve de bonne foi dans l'application de cet article et font tous les efforts raisonnables pour accorder le temps de préparation en conformité avec les dispositions de cet article.~~

ARTICLE 20 : CLASS SIZE / NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE

20.02 Notwithstanding Clause 20.01, the maximum class size for grades 4 - 6 inclusive shall be twenty-eight (28) pupils; ~~however, if unforeseen circumstances arise, the maximum class size may be increased to twenty-nine (29) pupils.~~

Nonobstant le ~~paragraphe~~ l'article 20.01, il est entendu que le nombre maximum d'élèves par classe pour les classes de 4^e à 6^e années inclusivement est de vingt-huit (28) ~~néanmoins, s'il survient des circonstances imprévues, le nombre maximum d'élèves par classe peut être porté à vingt-neuf (29) élèves.~~

20.05 Notwithstanding Clause 20.01, the maximum class size for Grade 3 shall be twenty-six (26) pupils; however, if unforeseen circumstances arise, the maximum class size may be increased to twenty-seven (27) pupils.

Nonobstant le paragraphe l'article 20.01, il est entendu que le nombre maximum d'élèves par classe pour les classes de 3^e année est de vingt-six (26); néanmoins, s'il survient des circonstances imprévues, le nombre maximum d'élèves par classe peut être porté à vingt-sept (27) élèves.

ARTICLE 21 : REPLACEMENT OF ABSENT TEACHERS / REMPLACEMENT DES ENSEIGNANTS ABSENTS

Incorporate guidelines into the Collective Agreement

Inclure les lignes directrices dans la convention collective

**(See attached / voir document ci-joint)*

ARTICLE 22 (A) : NON-TEACHING DUTY / FONCTIONS EXTRA-PROFESSIONNELLES

01 Non-teaching duties shall be kept to a minimum and evenly distributed among the staff.

Teachers shall not be assigned supervision duty.

~~Les fonctions extra-professionnelles doivent être limitées et réparties également entre le personnel.~~

~~Les enseignants ne doivent pas être affectés à des tâches de surveillance.~~

ARTICLE 23 : EXTRA-CURRICULAR ACTIVITIES / ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

The NBTF will negotiate a bank of release days to be used to support extra-curricular activities. A percentage of the days shall be distributed equally to each school in the province. The balance of the days shall be distributed proportionally to each school based on the number of approved full-time equivalent (FTE) teachers in the school as of September 30th of any school year.

La FENB négociera une banque de journées pour libérer les enseignants afin de soutenir les activités parascolaires. Un pourcentage des jours sera réparti également entre les écoles de la province. Le solde des jours sera distribué proportionnellement à chaque école selon le nombre d'enseignants équivalent temps plein (ETP) de l'école au 30 septembre de toute année scolaire.

ARTICLE 29 : RESPONSIBILITY ALLOWANCES / INDEMNITÉS DE RESPONSABILITÉ

29.03 A teacher assigned by the Superintendent or his/her designate to perform the function of a position of responsibility ~~for five (5) consecutive teaching days or more~~ shall be paid the remuneration for such position in accordance with this Article for the full period of time he/she performs the duties of the position.

L'enseignant ~~qui est affecté par la direction générale ou son délégué à l'accomplissement des fonctions d'un poste de responsabilité pendant cinq (5) jours d'enseignement consécutifs ou plus~~ reçoit la rémunération rattachée à ce poste conformément au présent article. Cette rémunération est calculée pour la totalité de la période pendant laquelle il exerce les fonctions de ce poste.

29.05 Teachers appointed to the position of Principal shall be appointed for a term of five (5) years renewable. ~~by mutual agreement. Teachers whose term is not renewed shall be provided with written notice by February 1st in the final year of the appointment by the Superintendent or designate. The said notice shall contain the precise reason for the non-renewal of the mandate and no reasons, other than those in the teacher's personnel record, can be taken into consideration. Teachers whose term is not renewed shall be entitled to return to a teaching position in the same district*. the same position held prior to the appointment; if the position no longer exists, the teacher shall be entitled to an equivalent position. Efforts will be made to reassign the teacher within a reasonable geographic area.~~ In addition, if the appointment is not renewed, the applicable responsibility allowance shall be payable for one year following the end of the five-year term.

Les enseignants nommés à des postes de ~~directeurs~~ direction d'école sont nommés pour ~~un poste un mandat~~ un mandat renouvelable de cinq (5) ans. par entente mutuelle. Les enseignants dont le mandat n'est pas renouvelé doivent recevoir un avis écrit avant le 1^{er} février de la dernière année du mandat par la direction générale ou son délégué. L'avis doit énoncer les raisons précises du non-renouveau et aucun motif, autres que ceux contenus dans le dossier personnel de l'enseignant, ne peut être pris en considération. Si le mandat n'est pas renouvelé, l'enseignant qui est nommé à un poste de ~~directeur~~ direction d'école a droit à la fin du mandat de cinq ans, ~~au même poste qu'il détenait~~ à un poste d'enseignement dans le district scolaire. ; ~~si le poste n'existe plus, l'enseignant a droit à un poste équivalent. Des efforts seront faits afin de réassigner les enseignants à l'intérieur de limites géographiques raisonnables. De plus, si la nomination n'est pas renouvelée, l'indemnité de responsabilité qui s'applique est payable pour une année suivant la fin du mandat de cinq ans.~~

29.06 A Vice-Principal shall be appointed for every ~~twenty-five (25)~~ twenty (20) teachers (FTE) or major fraction thereof. Teachers appointed to the position of Vice-Principal shall be appointed for a term of five (5) years renewable ~~by mutual agreement~~. Teachers whose term is not renewed shall be provided with written notice by February 1st in the final year of appointment by the Superintendent or designate. The said notice shall contain the precise reason for the non-renewal of the mandate and no reasons, other than those recorded in the teacher's personnel record, can be taken into consideration Teachers whose term is not renewed shall be entitled to return to a teaching position in the same district*. ~~the same position held prior to the appointment; if the position no longer exists, the teacher shall be entitled to an equivalent position.~~ Efforts will be made to reassign the teacher within a reasonable geographic area. In addition, if the appointment is not renewed, the applicable responsibility allowance shall be payable for one year following the end of the five-year term subject to Clauses 29.08 and 29.09.

~~Un directeur adjoint~~ Une direction adjointe est nommée pour chaque groupe de 25 vingt (20) enseignants ou pour toute fraction majeure de ce nombre (ETP). Toute nomination sera pour un mandat de ~~une nomination d'un terme de cinq (5) ans renouvelable par entente mutuelle.~~ Les enseignants dont le mandat n'est pas renouvelé doivent recevoir un avis écrit avant le 1^{er} février de la dernière année du mandat par la direction générale ou son délégué. L'avis doit énoncer les raisons précises du non-renouvellement ~~du mandat~~ et aucun motif, autres que ceux contenus dans le dossier personnel de l'enseignant, ne peut être pris en considération.

Les enseignants dont le mandat n'est pas renouvelé ~~aura~~ auront le droit de retourner ~~au même poste qu'il détenait avant la nomination à un poste d'enseignement dans le district scolaire*.~~ ; ~~si le poste n'existe plus, l'enseignant a droit à un poste équivalent.~~ Des efforts seront faits afin de réassigner les enseignants à l'intérieur des limites géographiques raisonnables. De plus, si la nomination n'est pas renouvelée, l'indemnité de responsabilité appropriée est payable pour une année suivant la fin du mandat de cinq ans ~~sous réserve~~ en vertu des paragraphes articles 29.08 et 29.09.

* The NBTF will discuss issues surrounding the placement of school administrators as a result of a non-renewal or discontinuance of a position of principal or vice-principal.

* La Fédération discutera de problématiques entourant le placement des administrateurs scolaires à la suite du non-renouvellement ou de la perte de leur poste de direction ou direction adjointe.

(NEW) Vice-Principals who are notified of a discontinuation of their responsibility allowance as a result of a reduction in the number of teachers (FTE), shall be paid up to June 30th of the current school year.

(NOUVEAU) Les directions adjointes qui reçoivent un avis de la perte de leur indemnité de responsabilité résultant de la réduction du nombre d'enseignants (ETP) doivent être rémunérés jusqu'au 30 juin de l'année scolaire en cours.

(NEW) In the event of a school closure during the course of a term appointment, the parties agree that the Employer may appoint affected staff to vacant positions of responsibility including Principal, Vice-Principal, and SPR where the Employer deems those appointments appropriate. In all such cases, the teacher shall suffer no loss of salary and shall continue to progress along the appropriate responsibility allowance scale for his / her former position or new position, whichever is higher. Efforts to reassign within a reasonable geographic area will be made. In the event that a reassignment is not possible, the employee will progress through the mandate and receive the benefits of the scale provided under Article 29.05 and 29.06.

(NOUVEAU) Lors d'une fermeture d'école pendant la durée d'un mandat, les parties conviennent que l'Employeur peut nommer le personnel touché à des postes de responsabilité disponibles incluant la direction, la direction adjointe et un poste de PAR, là où l'Employeur estime ces nominations appropriées. Dans toutes ces situations, l'enseignant ne subira aucune perte de salaire et continuera à progresser selon l'échelle d'indemnités de responsabilité appropriée à son nouveau poste ou son ancien poste, soit la plus élevée des deux. Des efforts seront faits afin de réassigner les personnes à l'intérieur de limites géographiques raisonnables. Dans l'éventualité où une réassignation ne soit pas possible, l'enseignant continuera son mandat et recevra les bénéfices prescrits aux échelons prévus en vertu de l'article 29.05 et 29.06.

(NEW) The NBTF proposes that each school be allocated one full-time, on-site principal.

(NOUVEAU) La FENB propose l'allocation d'une direction à temps plein dans chaque école.

(NEW) The NBTF proposes a funding formula for administrative time for teachers in positions of responsibility at the ratio of one FTE for every 200 students (1:200).

(NOUVEAU) La FENB propose une formule de financement pour le temps administratif des enseignants détenant des postes de responsabilité dans la proportion d'un ETP pour chaque tranche de 200 élèves (1:200).

(NEW) Notwithstanding the allocation of administration time provided in the Collective Agreement, the NBTF proposes that an additional 0.5 FTE of administrative time be allocated to K-12 schools and School Community Centers.

(NOUVEAU) Nonobstant l'allocation du temps d'administration en vertu de la convention collective, la FENB propose d'ajouter 0,5 ETP au temps d'administration pour les écoles de la maternelle à la 12^e année et pour les Centres scolaires communautaires.

Article 32 : COMPASSIONATE LEAVE / CONGÉ DE CIRCONSTANCE

32.03 Subject to medical evidence, when it is necessary for a teacher to be absent from school because of serious illness of his/her spouse, mother, father or child five (5) ~~three (3)~~ teaching days leave with pay will be provided on request. It is understood that the medical evidence might be such that a leave of fewer than five ~~three~~ days would be warranted. Such leave shall be granted for each occasion of serious illness.

À condition qu'une preuve médicale soit fournie, lorsqu'il est nécessaire pour un enseignant de s'absenter de l'école ~~par~~ à la suite d'une maladie grave de son conjoint ou sa conjointe, sa mère, son père ou son enfant, cet enseignant aura droit, sur demande, à un congé payé de cinq (5) ~~trois (3)~~ jours d'enseignement. Il est entendu que la preuve médicale peut être telle qu'un congé de moins de cinq (5) ~~trois~~ jours peut être justifié. Un tel congé sera accordé pour chaque cas de maladie grave.

32.07 ~~Effective September 1, 2014, a teacher while employed under contract as a full-time teacher in the public schools of New Brunswick shall~~ ~~may~~ be granted five (5) discretionary days ~~one (1) day's leave with pay per school year for family responsibility reasons~~. Such paid leave shall not be granted to extend a vacation or holiday period, and this leave shall be subject to operational requirements.

~~À compter du 1^{er} septembre 2014, un~~ Les enseignants titulaires d'un contrat à temps plein employé dans le système scolaire du Nouveau-Brunswick peut se voir voient accorder cinq (5) journées discrétionnaires ~~une (1) journée de congé avec solde par année scolaire pour des raisons de responsabilité familiale~~. Une telle journée ne doit pas être accordée afin de prolonger un congé et cette journée doit être assujettie aux besoins opérationnels.

ARTICLE 33 (A) MATERNITY LEAVE / PARENTAL LEAVE - CONGÉ DE MATERNITÉ ET CONGÉ PARENTAL

03 A teacher shall be granted on request thirty-seven (37) weeks of unpaid parental leave. If both parents are teachers, the thirty-seven (37) week parental leave may be taken by one parent or shared by the two parents as long as the maximum leave period does not exceed thirty-seven (37) weeks. In the case of the mother, the parental leave must be consecutive to the maternity leave. If the ~~natural~~ father intends to take parental leave, he shall give four (4) weeks written notice to the Employer of the commencement date and duration of the leave. In addition, on the occasion of the birth of his child, a male teacher shall be granted on request ~~ten (10) five (5)~~ teaching days leave with pay which shall be integrated within any parental leave taken by the father pursuant to this article. The paternity leave must be taken within 21 calendar days of the birth of the child.

Un enseignant peut obtenir sur demande un congé parental non payé de trente-sept (37) semaines. Si les deux parents sont des enseignants, le congé peut être utilisé par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre les deux en autant ~~qu'il~~ que le congé n'excède pas trente-sept (37) semaines. Dans le cas de la mère, le congé parental doit suivre le congé de maternité. Le père ~~naturel~~ qui a l'intention de prendre le congé parental doit en aviser par écrit l'Employeur quatre (4) semaines avant la date du début du congé, en indiquant la durée du congé. De plus, à l'occasion de la naissance de son enfant, un père enseignant peut obtenir sur demande un congé payé de dix (10) ~~cinq (5)~~ jours d'enseignement qui sera intégré à tout congé parental pris en ~~application~~ vertu du présent article. Le congé de paternité doit être pris à l'intérieur des 21 jours du calendrier suivant la naissance de son enfant.

05 Notwithstanding the leave provided in this article, the teacher may take additional unpaid maternity or parental leave if both the teacher and the School District agree. A teacher is entitled to a leave under this article to complete a school year only.

Nonobstant le congé prévu au présent article, un enseignant peut bénéficier d'un congé supplémentaire non payé de maternité ou parental si l'enseignant et le ~~district scolaire~~ les parties en conviennent. Un enseignant a le droit de prolonger son congé au maximum jusqu'à la fin de l'année scolaire.

ARTICLE 39 : DISABILITY BENEFITS / PRESTATIONS D'INVALIDITÉ

39.01 Where it is determined by the Workers' Compensation Board that a teacher is unable to perform his/her duties because of:

Lorsque la Commission des accidents du travail décide qu'un enseignant ne peut pas s'acquitter de ses fonctions à cause

(a) *personal injury accidentally received in the performance of his/her and not caused by the teacher's misconduct;*

d'une blessure reçue accidentellement dans l'exercice de ses fonctions et ~~n'étant~~ qui n'est pas le résultat d'une de sa mauvaise conduite de l'enseignant;

(b) *sickness resulting from the nature of his/her employment;*

d'une maladie résultant de la nature de son travail;

that teacher shall receive, ~~for a period not exceeding one (1) year~~, the difference between his/her net salary (i.e., gross salary less income tax, Unemployment Insurance, and Canada Pension Plan deductions) and the benefit that is paid by the Workers' Compensation Board during their period of temporary disability. For the purpose of this Article, where the Workers' Compensation Board benefits are reduced by the amount of any Canada Pension Plan payments, such Canada Pension Plan payments shall be deemed to form part of the Workers' Compensation Board benefits. It is understood that, notwithstanding these financial arrangements, the teacher involved shall be considered to be under full salary from the Employer and shall receive all benefits to which he/she would have been entitled had he/she continued to teach in the position he/she held at the time of becoming disabled.

l'enseignant reçoit, ~~pendant une période maximale d'un (1) an~~, la différence entre son traitement net (c.-à-d. son salaire brut moins l'impôt sur le revenu, les prestations d'assurance-chômage et du Régime de pensions du Canada) et les indemnités versées par la Commission des accidents du travail pendant sa période d'invalidité temporaire. Aux fins du présent article, lorsque les indemnités de la Commission des accidents du travail sont réduites par le montant des versements du Régime de pensions du Canada, les versements du Régime de pensions du Canada sont réputés faire partie des indemnités de la Commission des accidents du travail. Il est entendu que nonobstant ces dispositions financières, l'enseignant impliqué sera considéré comme étant sous plein traitement de l'Employeur et aura droit à tous les avantages qu'il aurait reçu s'il avait continué d'occuper le même poste d'enseignement qu'il détenait au moment où ~~il est devenu invalide~~ l'invalidité s'est produite.

~~39.03 A teacher who is absent from school under this Article for a period exceeding one (1) year shall thereafter receive only such benefits as will be paid by the Workers' Compensation Board.~~

~~L'enseignant qui est absent de l'école pour une période de plus d'un an (1) aux termes du présent article ne reçoit à partir de la deuxième année que les prestations payées par la Commission des accidents du travail.~~

ARTICLE 51 : ADDITIONAL LEVELS OF CERTIFICATION OR OCCUPATIONAL CLASSIFICATIONS

NIVEAUX ADDITIONNELS DE CERTIFICATION ET OU CLASSIFICATION NOUVELLES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES

The NBTF wishes to discuss the implementation of certificates of concentration.
La FENB désire discuter de la mise en œuvre du concept de certificat par concentration.

**ARTICLE 56 : TERMINATION OF THE CONTRACT OF A TEACHER /
RÉSILIATION DU CONTRAT D'UN ENSEIGNANT**

56.01 A School District may terminate for just cause, other than disciplinary, the contract of a teacher with a continuing contract or of a probationary teacher. In all such instances, it shall do so by written notice by registered mail or personal service to that teacher on or before the 30th day of April preceding the end of the school year. Said notice shall contain the precise reasons for terminating the contract and from thereon no reasons other than those recorded in the teacher's personal record file may be invoked against the teacher.

Un district scolaire peut résilier pour un juste motif, autre que disciplinaire, le contrat d'un enseignant titulaire d'un contrat permanent ou en période probatoire. Dans chaque cas situation, l'enseignant doit en être avisé par écrit, par courrier recommandé ou par signification personnelle au plus tard le 30 avril qui précède la fin de l'année scolaire. L'avis doit énoncer les raisons précises de la résiliation du contrat et à partir de cet avis, seules pourront être opposées à l'enseignant les raisons figurant dans son dossier personnel.

61.03 HIRING OF SUPPLY TEACHERS / **EMBAUCHE DES ENSEIGNANTS SUPPLÉANTS**

01 (a) *The school district shall maintain a roster of supply teachers willing to do short-term supply work and an eligibility list for long-term supply work. All certified teachers are eligible for long-term assignments and may be subject to an interview process.*

Les districts scolaires doivent tenir une liste d'enseignants suppléants prêts à accepter des affectations de suppléance au jour le jour ainsi qu'une liste d'admissibilité au travail de suppléance à long terme. Tous les enseignants brevetés sont admissibles pour les affectations à long terme et peuvent faire l'objet d'un processus d'entrevue.

02 *When filling long-term supply assignments, Schedule D teachers who have not been recalled shall be given priority. ~~Long term supply positions are normally filled from the eligibility list or posted individually for each school district.~~*

Les enseignants licenciés titulaires d'un contrat D qui n'ont pas été rappelés doivent avoir priorité pour combler les affectations de suppléance à long terme. ~~Les postes de suppléance à long terme sont normalement comblés à partir de la liste d'admissibilité ou affichés séparément, pour chaque district.~~

03 (a) *When ~~at any time~~ a long-term supply assignment position cannot be filled by a Schedule D teacher who has not been recalled, the assignment position will normally be filled from the eligibility list or be posted ~~individually for each~~ in the school district.*

(a) Lorsqu'une affectation poste de suppléance à long terme ne peut être comblée par un enseignant un titulaire d'un contrat D non rappelé, le poste l'affectation doit normalement être comblée à partir de la liste d'admissibilité du district ou être affichée séparément, dans le district scolaire.

(b) When ~~at any time~~ a long-term supply assignment ~~position~~ cannot be filled as per 02 and 03 (a), the assignment position may be :

- (i) filled from the eligibility list of any ~~another~~ school district, or
- (ii) posted ~~individually~~ as a Schedule D contract and offered to the most qualified and suitable candidate.

(b) Lorsqu'une affectation ~~poste~~ de suppléance à long terme ne peut être comblée selon en vertu de 02 et 03 (a), le ~~poste~~ l'affectation peut être :

- (i) comblée à partir de la liste d'admissibilité ~~d'un~~ de tout autre district; ou
- (ii) affichée séparément en tant que contrat D et offerte au candidat le plus qualifié et le plus approprié ~~mieux~~ indiqué.

06 A Schedule D contract under the Collective Agreement will be awarded to a supply teacher

- (a) for every assignment expected to last at least one year,
- (b) for every assignment expected to last at least three months when that assignment is to substitute for a regular teacher taking a secondment, educational leave or deferred salary leave, or
- (c) on the twenty-first day ~~of the fourth month~~ of continuous service in the same assignment.

Un contrat « D » en vertu de la convention collective est offert à un enseignant suppléant

- (a) pour toute affectation prévue d'au moins un an;
- (b) pour une affectation prévue d'au moins trois (3) mois, lorsque l'affectation est en remplacement d'un enseignant régulier qui est en prêt de service, en congé d'études ou en congé avec traitement différé; ou
- (c) lors du 21^e jour ~~premier jour du quatrième mois~~ de service continu dans une même affectation.

61.05 RECALL RIGHTS / **DROITS DE RAPPEL**

A supply teacher who serves in such capacity for more than 20 days ~~four (4) months~~ and is awarded a Schedule D contract is entitled to recall rights under Article 48 of the Collective Agreement when the supply contract terminates. Pursuant to these provisions, the teacher's name will be placed on the long-term supply eligibility list and the recall list, and the teachers will be considered for future Schedule D or B contracts for which they are qualified.

Un enseignant suppléant qui a travaillé pendant plus de 20 jours ~~quatre (4) mois~~, et qui obtient un contrat « D », bénéficie de droits de rappel en vertu de l'article 48 de la convention collective lorsque son contrat prend fin. En application de ces dispositions, son nom sera inscrit sur la liste d'admissibilité à la suppléance à long terme et sur la liste de rappel et il sera pris en considération pour les prochains octrois de contrats « D » ou « B », selon ses compétences.

61.06 ABSENCE DUE TO ILLNESS OR BEREAVEMENT / **CONGÉ DE ABSENCE LIÉE À LA MALADIE OU DE AU DEUIL**

01 *Day-to-day supply teachers shall not be paid for days lost due to illness or bereavement and shall not accumulate sick leave days to their credit.*

Les ~~personnel~~ enseignants suppléants au jour le jour ~~n'est~~ ne sont pas payés pour les journées perdues en raison de maladie ou de deuil et n'accumulent pas de journée de maladie à ~~son~~ leur crédit.

02 *In a long-term supply assignment, teachers shall be entitled to ~~any approved absence of five (5) days~~ leave with pay* during any four (4) month period for reasons of illness or bereavement. ~~shall not be interpreted as a break in service. and Supply teachers shall not be paid for days lost due to illness or bereavement and shall not accumulate sick leave days to their credit.~~*

Lors d'une affectation de suppléance à long terme, l'enseignant suppléant a droit à cinq (5) jours de congé remunérés ~~approuvés~~ au cours d'une période de quatre (4) mois pour cause de maladie ou de deuil. ~~ne peuvent être interprétés comme étant une interruption de service. Le personnel enseignant suppléant n'est pas payé pour les journées perdues en raison de maladie ou de deuil et n'accumule pas de journée de maladie à son crédit.~~*

61.08 STORM DAYS / JOURNÉES DE TEMPÊTE

A supply teacher who teaches more than five (5) ~~ten (10)~~ consecutive teaching days in the same assignment in a school that is closed due to a storm will be paid for that storm day in accordance with Article 16.02(a) of the Collective Agreement, provided that the storm day occurs during the assignment, including the first and last scheduled day of the assignment.

Un enseignant suppléant qui enseigne plus de cinq (5) ~~dix (10)~~ jours ouvrables consécutifs durant une même affectation dans une école fermée en raison d'une tempête sera rémunéré pour cette journée conformément à ~~l'alinéa~~ l'article 16.02 (a) de la convention collective, à la condition que le jour de tempête ait lieu durant l'affectation, inclusivement de la première ou de la dernière journée prévue.

61.13 RATE OF PAY / TAUX DE TRAITEMENT

01 Day-to-day supply teachers shall be paid for a half a day (start and end at 12:00 Noon) or a full day in accordance with the pay scale applicable to supply teachers. Long-term supply teachers shall be compensated in accordance with the percentage of FTE worked.

Les enseignants suppléants au jour le jour seront rémunérés pour une demi-journée (début et fin à 12 h) ou pour une journée complète conformément à l'échelle salariale applicable aux enseignants suppléants. Les enseignants suppléants à long terme seront rémunérés selon le pourcentage de ETP travaillé.

(NEW) Supply teachers should be subject to the same provisions of Articles 55 and 56.

(NOUVEAU) Les enseignants suppléants devraient être assujettis aux mêmes dispositions stipulées aux articles 55 et 56.

RESPONSIBILITY ALLOWANCES (SCHEDULE F) / INDEMNITÉS DE RESPONSABILITÉ (ANNEXE F)

A fluctuation of 15 students above ~~or below~~ the cut-off number shall be required before any increase ~~change~~ in category occurs.

Le changement de catégorie ne se fait que lorsqu'il y a une fluctuation de 15 élèves au-dessus ou en-dessous des limites prévues dans chaque catégorie.

(New) The NBTf proposes two categories of school size for responsibility allowance: 500 students or less and 501 students or more.

(Nouveau) La FENB propose deux catégories de taille d'école pour les indemnités de responsabilité : 500 élèves ou moins et 501 élèves ou plus.

SALARY PAYMENTS (SCHEDULE G) / TRAITEMENTS VERSÉS (ANNEXE G)

All responsibility allowances under Article 29 and Schedule F will be increased at the same rate as teachers' salaries during the term of the Collective Agreement.

Toutes les indemnités de responsabilité en vertu de l'article 29 et de l'annexe F seront augmentées au même taux que les salaires des enseignants pendant la durée de la convention collective.

Wages to be discussed

Taux de traitement à être discuté

INTERPRETATION AND APPLICATION OF ARTICLE 28-TRAVEL EXPENSES (SCHEDULE I) / INTERPRÉTATION ET APPLICATION DE L'ARTICLE 28-FRAIS DE TRANSPORT (ANNEXE I)

(NEW) Teachers who teach in more than one school, the school located closest to their residence will be deemed their normal place of work.

(NOUVEAU) Le lieu de travail habituel pour les enseignants qui enseignent dans plus d'une école sera le lieu le plus près de leur résidence.

PROFESSIONAL COUNSELLING SERVICES FOR TEACHERS (SCHEDULE J) / SERVICE DE CONSEILLER PROFESSIONNEL POUR LES ENSEIGNANTS (ANNEXE J)

To be renewed with an increase in contribution
À être renouvelé avec une augmentation de la contribution

TEACHERS' WORKING CONDITIONS FUND (SCHEDULE K) / FONDS DE CONDITIONS D'EMPLOI DU PERSONNEL ENSEIGNANT (ANNEXE K)

To be renewed
À être renouvelé

SALARY PAYMENT FOR SUPPLY TEACHERS (SCHEDULE M) / TRAITEMENTS VERSÉS POUR LES ENSEIGNANTS SUPPLÉANTS (ANNEXE M)

Salary scales for supply teachers will be increased at the same rate as teachers' salaries during the term of the Collective Agreement.
Les échelles salariales du personnel enseignant suppléant seront augmentées au même taux que les salaires du personnel enseignant pendant la durée de la convention collective.

NEW ARTICLES / NOUVEAUX ARTICLES

(New) The NBTf proposes an allocation of one FTE for Education Support Services Teacher-Resource per school. Additional FTEs for Educational Support Services Teachers-Resource will be allocated at a ratio of one FTE for every 120 students (1:120).

(Nouveau) La FENB propose une allocation de un ETP par école pour des services d'appui à l'apprentissage-ressource. Des ETP additionnels pour les enseignants d'appui à l'apprentissage-ressources seront octroyés dans la proportion d'un ETP pour chaque tranche de 120 élèves (1:120).

(New) The NBTf proposes an allocation of one FTE for guidance per school. Additional FTEs for Educational Support Services Teachers-Resource will be allocated at a ratio of one FTE for every 120 students (1:120).

(Nouveau) La FENB propose une allocation de un ETP par école pour des conseillers en orientation. Des ETP additionnels pour les enseignants d'appui à l'apprentissage-ressources seront octroyés dans la proportion d'un ETP pour chaque tranche de 120 élèves (1:120).

f

(New) The Superintendent or his/her designate shall allow up to one (1) day leave with pay per school year, if required, for the purpose of attending the graduation of the teacher's spouse or child.

(Nouveau) La direction générale ou son délégué accorde, si nécessaire, à l'enseignant un maximum d'une (1) journée payée par année scolaire pour assister à la remise des diplômes de son enfant, de son conjoint ou de sa conjointe.

(New) Leave of absence with pay shall be granted for pre-scheduled medical, paramedical, dental and optometry appointments, provided the teacher has made every effort to arrange such appointments outside hours of instruction.

(Nouveau) Un congé payé est accordé pour les rendez-vous médicaux, paramédicaux, dentaires et d'optométrie prévus, pourvu que l'enseignant ait fait tous les efforts pour organiser de tels rendez-vous en dehors des heures d'enseignement.

(New) Where a teacher has to provide for the needs of a member of his immediate family, during illness or confinement, up to ten (10) teaching days with pay per school year shall be granted.

(Nouveau) On accorde un maximum de dix (10) jours d'enseignement par année scolaire sans perte de traitement lorsqu'un enseignant doit subvenir aux besoins d'un membre de sa famille immédiate, pour raison de maladie ou de confinement.

(New) If reassigned home during the course of an investigation, teachers will receive full compensation*.

(Nouveau) Si un enseignant est réassigné à la maison pendant une enquête, il recevra sa pleine rémunération*.

* Applicable to supply teachers

* Assujettie aux enseignants suppléants

(New) The NBTF will discuss a variety of concerns related to the inclusion of all students with the intent of introducing language that will address issues regarding class composition.

(Nouveau) La FENB discutera de diverses préoccupations relatives à l'inclusion des élèves dans le but d'inclure du libellé qui traitera de certaines problématiques entourant la composition de la salle de classe.

(New) The parties agree to re-establish an annual classroom composition fund of \$5M.

(Nouveau) Les parties s'entendent pour rétablir un fonds annuel de 5M\$ pour la composition de la salle de classe.

(New) The number of teachers and teaching FTEs are not to be reduced during the course of the current Collective Agreement.

(Nouveau) Le nombre d'enseignants et d'ETP d'enseignement ne seront pas réduits pour la durée de la présente convention collective.

NOT TO BE RENEWED / À NE PAS ÊTRE RENOUELÉ

Commitment to a Collaborative Approach to Reviewing the Provisions of Class size and Composition

Engagement pour une approche collaborative afin de réviser les dispositions de la composition et du nombre d'élèves par classe

Teacher Wellness and Attendance at Work

Mieux-être du personnel enseignant et assiduité au travail